



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Légifrance**

Le service public de la diffusion du droit

En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0210 du 10 septembre 2019  
texte n° 12

**Décret n° 2019-941 du 9 septembre 2019 abrogeant le décret n° 2017-1328 du 11 septembre 2017 instituant un haut-commissaire à la réforme des retraites**

NOR: SSAX1925366D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/9/9/SSAX1925366D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/9/9/2019-941/jo/texte>

Publics concernés : administrations ; ensemble des acteurs concernés par la réforme des retraites.

Objet : abrogation du décret du 11 septembre 2017 instituant un haut-commissaire à la réforme des retraites.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication .

Notice : le décret abroge le décret du 11 septembre 2017 instituant un haut-commissaire à la réforme des retraites.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,  
Sur le rapport de la ministre des solidarités et de la santé ;  
Vu la Constitution, notamment son article 37,  
Décrète :

**Article 1**

Le décret n° 2017-1328 du 11 septembre 2017 instituant un haut-commissaire à la réforme des retraites est abrogé.

**Article 2**

La ministre des solidarités et de la santé est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 septembre 2019.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

La ministre des solidarités et de la santé,

Agnès Buzyn